REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/019 du 8/01/82 MTPS/DGTFP/DFP/SESA/2105-3
Portant reclassement et nomination de certains Professeurs de CEG, Instituteurs Principaux, Institutrices Principales et Instituteurs des cadres des catégories AII et BI des Services Sociaux (Enseignement) en tête OKOMBA Emile

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi 25-80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

D.B.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement(
et

D.C.F.

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74/470 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/MF du 5.7.62 fixant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/CM du 20.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 20.1.81 relatif aux intérims des Membres du gouvernement;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat
(/u les arrêtés n°s 0815 du 19.2.76

3870 du 20.6.81	5320 du 30.8.81	0464 du 4.10.76
3875 du 20.6.81	0466 du 4.10.76	7413 du 15.9.77
6209 du 21.9.76	0944 du 3.3.81	9997 du 19.12.77
0945 du 3.3.81	2884 du 8.4.78	359 du 28.7.78
2107 du 28.4.81	5360 du 28.6.78	1006 du 11.3.81
2013 du 23.4.81	1875 du 15.4.81	0949 du 7.2.78
4216 du 2.7.81	4217 du 2.7.81	6209 du 21.9.76
8664 du 13.10.81		10000 du 20.12.77

786 du 31.1.80 (/u la décision n° 292/UB/DF/EL du 30.1.7· portant intégration et nomination des fonctionnaires des cadres des Services SOciaux(Enseignement) des catégories A,B et C détachés auprès de l'Université de Brazzaville.

...../.....

D E C R E T E

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 67/304 et 81/707 des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, les Professeurs de CEG, Instituteurs Principaux, Institutrices Principales et Instituteurs des cadres des categories AII et BI des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires des Licences Es Sciences, Es Lettres, en Sciences de l'Education, en Sociologie et en Droit, session 1978-1979 délivrées par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Professeurs de Lycée comme suit.

AU 1° échelon, indice [illegible] =néant

MM OKOMBA Emile, Instituteur Principal de 2° échelon en service à Brazzaville

Mme BOUMOUNGA Prisca - Marguérite, Institutrice Principale de 2° échelon en Sce à B/ville

MM BOUKONGOU Adolphin, Instituteur Principal de 2e échelon en Sce à Brazzaville

Mme WAMBI née NTOUNTA Charlotte, Institutrice Principale [illegible] échelon en Sce à B/ville

MM BALENZA Etienne, Instituteur Principal de 2° échelon en Sce à Brazzaville

Mme MAVOUNGOU MAKAYA née NTOULA Julienne, Institutrice Principale de 2° échelon en SCE à B/ville

SOUKA née NTINOU MONIQUE, Inst Ppale de 1° échelon en Sce à Brazzaville

MM NKOUERI - MPIO Norbert, Professeur de CEG de 2° échelon en Sce à Brazzaville

ETSIO Edouard, Professeur de CEG de 1° échelon en Sce à Brazzaville

BINIAKOUNOU Antoine, Professeur de CEG de 1° échelon en Sce à l'I N R A P

MAKAYA BONGO Jean Fidèle, Professeur de CEG de 1° échelon en Sce à Brazzaville

NGAYOU Gaston, Professeur de cEG de 2° échelon en Sce à Brazzaville

BANGOU Eugène, Professeur de CEG de 2° échelon en Sce à Brazzaville

FOLO Gabriel, Professeur de CEG de 2° échelon en Sce à Brazzaville

BALOUBETA Alphonse, Profseur de CEG de 2° échelon en Sce au Pool

MENGA Marcel, Professeur de CEG de 1° échelon en Sce à l'I N I A P

GANDA Pierre Célestin, Professeur de CEG de 2° échelon en Sce à l'I N S S E J A C

GUIENDE Justin, Professeur de CEG de 1° échelon en Sce à Brazzaville

GOMA Naasson Serge, Professeur de CEG de 1° échelon en Sce à Brazzaville

DIABANKANA Grégoire, Instituteur de 4° échelon en Sce à Brazzaville

NGOUANOU Jean Firmin, Instituteur de 3° échelon en Sce au Pool

NKOUNKOU Sébastien, Instituteur de 2° échelon en Sce à Brazzaville

BITEMO Raymond, Instituteur de 2° échelon en Sce au CEG MANGA Edouard

ESSIE Bruno, Instituteur de 3° échelon en Sce à Brazzaville

INGOMIS Gérard, Instituteur de 4° échelon en Sce à Brazzaville

MAYET Joseph, Instituteur de 2° échelon en Sce à Brazzaville

BONAZEBI Antoine, Instituteur de 2° échelon en Sce à Brazzaville

MABIALA Michel, Instituteur de 3° échelon en Sce à Brazzaville

SEKANGUE Guillaume, Instituteur de 3° échelon en Sce à Brazzaville

BITSINDOU Albert, Instituteur de 3° échelon en Sce à Brazzaville

AU 3° échelon, indice 1010 ACC =néant

HOLLAT Hilaire Rufin, Professeur de CEG de 4° échelon en Sce à Brazzaville

MADZOU Narcisse, Inst Ppale de 4° échelon en Sce à Brazzaville

Mme NDOUNA née MISSAKILA - NGABOU Elisabeth, Professeur de CEG de 4° échelon en Sce à B/ville

...../.....

AU 4° échelon, indice 1100 ACC = néant

MM GAIMPIO Edouard, Professeur de CEG de 5° échelon en Sce à Brazzaville

Mme MILANDOU née BAZABIDILA Hélène, Professeur de CEG de 5° échelon en Sce à Brazzaville

MM MALOUMBI SAMBA MAKANI, Professeur de CEG de 5° échelon en Sce à Brazzaville

AU 6° 2CHELON, indice 1400 ACC = néant

MIKOLO - KINZONZI Justin, Professeur de CEG de 8° échelon en Sce à Brazzaville

Au 7° échelon, indice 1540 ACC = néant

MATINGOU Adolphe, Professeur de CEG de 10° échelon en Sce à Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compt des dates effectives de reprise de service des intéressés à la rentrée Scolaire 1979 - 1980 et de la solde à compter du 19 Octobre 1981, sera enrégistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 08 JANVIER 1982.

PAR IE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Antoine NDINGA OBA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES

Mala Osséssamba IEKOUNDZOU

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIATIONS

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	1
M E N	2
D P A A	6
INTERESSES	38
DOSSIERS	144
SGCM/BC	2